

---

# Tarifs 2012

---

- SITES, MOBILE ET TABLETTES
- FORMATS CLASSIQUES
- FORMATS ÉVÉNEMENTIELS
- OFFRES COMMERCIALES
- DEGRESSIFS & REMISES/ CGV

**L'EXPRESS**

L'EXPRESS.fr *Styles*

L'Expansion.com

VotreArgent.fr

CÔTE Maison.fr

L'Entreprise.com

Offre Web ERS

**L'ENTREPRISE**

Ces entreprises qui font la campagne présidentielle

**MICRO ECONOMIE**  
779 000 visiteurs uniques  
31% de CSP+

**L'Expansion.com**

**Elysée 2012**  
Nicolas Sarkozy peut-il réformer la BCE?

**ECONOMIE**  
1.7 millions de visiteurs uniques  
40% de CSP+

**VotreArgent.fr**

**N'attendez plus**  
Conducteurs contestataires : vous êtes fichés depuis longtemps!

**FINANCE**  
528 000 visiteurs uniques  
45% de CSP+

**L'EXPRESS** ACTUALITE ECONOMIE FINANCE PERSO ENTREPRISE EMPLOI CULTURE STYLES

**Actualité** Photos Vidéos Blogs | Express Yourself | Tendances | Elysée 2012

**Sarkozy part à la reconquête de son électorat**

**DERNIERE MINUTE**

**Prothèses PIP: vers un contrôle renforcé du matériel médical**

**L'EDITO DE CHRISTOPHE BARBIER**

**EN KIOSQUE CETTE SEMAINE**

**6ème site d'information L'EXPRESS**  
5.4 millions de visiteurs uniques  
36% de CSP+  
**OUVERT 24h/24**

**Styles**

Les restos des Top Chefs

**FEMININ**  
520 000 visiteurs uniques  
45% de CSP+

**CÔTÉ MAISON**

Relooking : le Top 6 des sujets les plus lus

**DECORATION**  
1 019 000 visiteurs uniques  
31% de CSP+

Offre Mobile et tablettes

iPad



iPhone



iPad



iPhone



L'Expansion.com

CÔTE Maison.fr

iPad



iPhone

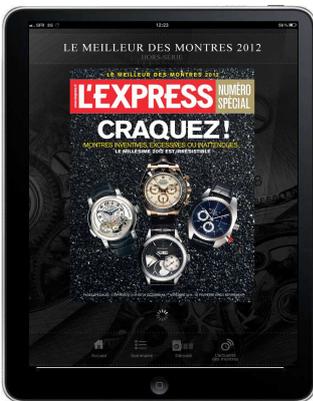


Android



L'EXPRESS

iPad



iPad



iPad



Plus de 22 000 téléchargements

19 330 téléchargements

Lancement Mars 2012

## Offre Marque : une consommation mobile et complémentaire

Une offre déclinée sur l'ensemble des supports de consommation media



L'Express / Print



L'express.fr / Web

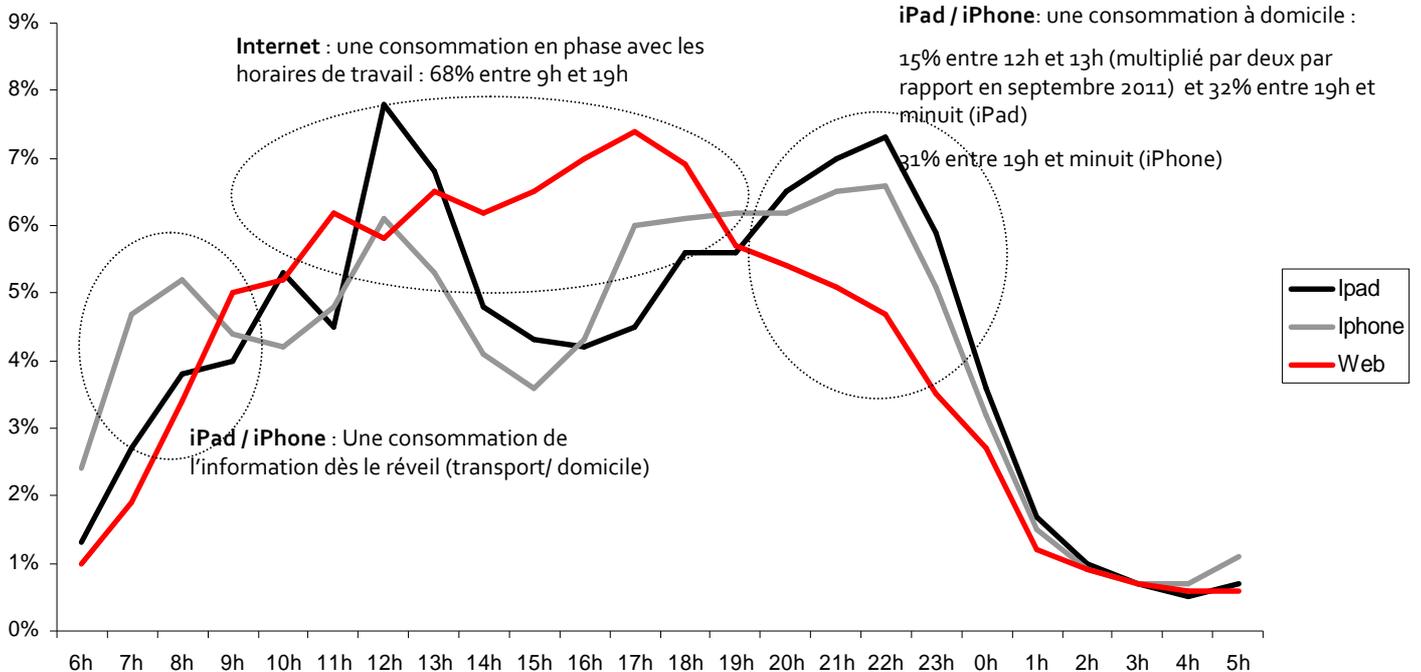


L'Express / Tablettes



L'Express / mobile

## Le concept ATAWAD : Une consommation media complémentaire



Tarifs Bruts applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2012

## Formats classiques

CPM bruts en €

FORMAT	POSITION	Floating réseaux	LEXPRESS.fr	LEXPRESS.fr /Styles Cotemaison.fr	Votreargent.fr Lexpansion.com	Lentreprise.com
large banniere 728*90	TOP	43	60	60	77	93
large banniere 728*90	BOTTOM	22	30	30	39	46
full banniere 990*90	TOP	65	91	91	117	140
full banniere 990*90	BOTTOM	33	46	46	59	70
full banniere premium 990*200	TOP	70	98	98	126	151
push down 990*200	TOP	70	98	98	126	151
medium rectangle 300*250	TOP	60	84	84	108	130
medium rectangle 300*250	BOTTOM	30	42	42	54	65
grand angle 300*600	TOP	70	98	98	126	151

## Formats événementiels

CPM bruts en €

FORMAT	Floating réseaux	LEXPRESS.fr	LEXPRESS.fr/Styles Cotemaison.fr	Votreargent.fr Lexpansion.com	Lentreprise.com
Expand			+ 25% vs format		
Flash transparent			+ 50% vs format		
Vidéo			+ 25% vs format		
Intégration diaporama 990*90	74	103	103	132	159
Interstitial 990*200	74	103	103	132	159
Footer expand 990*200	110	154	154	198	238
Corner expand 300*250		126	126	162	194
Billboard vidéo 300*600		98	98	126	151

## Forfaits Home page

Forfaits net en €

Home Page	LEXPRESS.fr	LEXPRESS.fr/Styles et Cotemaison.fr	LEXPRESS.fr/Culture (Studio Ciné Live et Lire)	Votreargent.fr et Lexpansion.com	LEXPRESS.fr/emploi-carriere	Lentreprise.com
Habillage classique	10 000	4 000	3 500	8 000	2 000	5 000
Habillage vidéo	14 375	6 000	5 000	12 000	3 000	7 500
Exclu des formats	8 625	2 500	2 000	6 500	1 000	3 500

## Nouveau : Formats Insite

Une exclusivité weborama pour ERS

Un format qui mixe **branding & performance**

**Engagement** : Les visites sont garanties

# InSite

> **Expérience utilisateur** : Le site de l'annonceur s'affiche en plein écran au passage de la souris durant 3 secondes sur le format InSite Floor Ad

La navigation est identique à celle du site de l'annonceur

> **Expérience Annonceur** : Chaque visite au sein du format InSite Floor Ad est comptabilisée comme une visite sur le site.

Le format est vendu à la performance : Les visites sont garanties\*\*

### Les + annonceurs :

- >> les performances sont contrôlées
- >> la mesure de l'efficacité des campagnes se fait avec les indicateurs existants (xiti, nielsen, pages vues, visites, temps passé etc.)
- >> les liens vers Facebook et Twitter

3 formats : Insite floorAd, Insite Grand Angle et Full Banner

	INSITE PERFORMANCE Insite Grand Angle ou Full Banner		INSITE BRANDING Insite FloorAd	
<b>PACK FEMMES</b> (Cotemaison.fr / LEXPRESS.fr/Styles)	15 000 €	10 000 visites garanties	15 000 €	1 000 000 impressions / 7000 visites*
<b>PACK B2B</b> (Lentreprise.com / Lexpansion.com / votreargent.fr)	15 000 €	7 500 visites garanties	15 000 €	1 250 000 impressions / 8750 visites*
<b>PACK ERS</b>	25 000 €	19 231 visites garanties	25 000 €	2 500 000 impressions / 66 670 visites*

## DETAIL DES OFFRES

## CHIFFRES CLÉS

### IMPACT

**39 K€**  
net net

J1 **HABILLAGE + EXCLU DES FORMATS**  
des 3 Home Page

J2-  
J7 **+ Habillage + pavé + MB en simultané**  
**des HP Rubriques**  
**+ RG (Pavé Premium + MB)**

**3 784 000 PAP**  
**6 084 000 Impressions**

CpM/PAP  
**10,3€**

### CONTACTS

**54 K€**  
net net

J1 **HABILLAGE** des 3 Home Page  
**+ EXCLU DES FORMATS** (Gigaban +  
Grand Angle)

J2-  
J7 **RG (Grand Angle + Full Banner)**

**7 280 000 PAP**  
**12 100 000 Impressions**  
**20% de part de voix**

CpM/PAP  
**7,4€**

### RICH MEDIA

**60 K€**  
net net

J1 **HABILLAGE VIDEO + EXCLU DES**  
**FORMATS**  
des 3 Home Page

J2-  
J7 **Habillage entrée de site**  
**+ Habillage vidéo WE**  
**+ RG Footer ou launch unit ou**  
**300\*1000**

**7 980 000 Impressions**  
**1.5 million VU**  
**dédupliques\***  
**782 000 VU CSP+\***

CpM/IMP  
**7,5€**

### INSITE

**45 K€**  
net net

J1 **HABILLAGE + EXCLU DES FORMATS**  
des 3 Home Page

J2-  
J10 **RG INSITE**

**3 430 000 impressions**  
**minimum**  
**InSite : 15 800 VISITES**  
**GARANTIES**

Coût/Visite  
**2,9€**

Capping (jours 2 à 7 ou 10) : 1 à 2 / j / VU

## Connectez-vous à plus de 11 millions d'internautes

Source : Médiamétrie Net Ratings Janvier 2012, tous lieux de connexions, audience déduplicuée

**FULL BUSINESS**

L'ALLIANCE DES SITES ECONOMIQUES DE REFERENCE

=> Près de 4 millions de visiteurs uniques\*

Enjeux  
**Les Echos L'Expansion**  
Challenge<sup>s</sup>

**OFFRE 1 / PREMIUM**  
FULL BUSINESS 7 JOURS



**2 843 000**  
impressions  
**39 000 €**



**Puissance**

- 968 000 VU touchés
- dont 43% de CSP+
- 45% de PDV en VU sur 7 jours



**Visibilité**

- Habillage Home pages
- Habillage entrées de site
- >> impact garanti et maximisé

**OFFRE 2 / FULL VIDEO**  
FULL BUSINESS 14 JOURS



**3 053 000**  
impressions  
**60 000 €**



**Puissance**

- 643 000 VU touchés
- dont 44% de CSP+
- 33% de PDV en VU sur 14 jours



**Visibilité**

- Habillage Vidéo Home page
- Habillage Vidéo entrée de site
- >> apport Rich Média

\* 3 formats: habillage, pavé haut, medium, possibilité de grand angle sur l'emplacement haut HP éco et politique pour LesEchos.fr

\*Source : Médialand Internet NNR Oct 11



**6 484 000** de visiteurs uniques dédoublés  
Une audience féminine, 25/49 ans et CSP+



**MEDIAFEMME Classic – Touchez 1 732 000 VU**

Choisissez le ou les formats que vous préférez !

- ▶ *Ticket d'entrée minimum* : **30 000 €**
- ▶ *Emplacement* : **RG sur 15 jours**
- ▶ *Impressions* : **3 284 000 IMPRESSIONS**
- ▶ *MultiFormats* : **Au choix : Pavé, Bannière, Grand Angle, Interstitiel\***  
**+ 1 Home Page week end offerte**
- ▶ *Répartition à part égales entre les 8 sites*



**MEDIAFEMME Premium – Touchez 1 905 000 VU**

- ▶ *Ticket d'entrée minimum* : **50 000 €**
- ▶ *Ticket d'entrée minimum* : **3,8 millions d'impressions**
- ▶ *Emplacement* : **RG sur 15 jours**
- ▶ *Format unique* : **Grand Angle Expand vidéo**  
**+ 1 Home Page week end offerte**
- ▶ *Répartition à part égales entre les 8 sites*



## Dégressifs & Remises

### 1/ Dégressifs volume par campagne

calculé sur la base du CA brut de la campagne de l'annonceur sur nos sites

à partir de 15 K€	- 7%	de 171 à 230 K€	- 36%
de 26 à 50 K€	- 13%	de 231 à 300 K€	- 38%
de 51 à 80 K€	- 20%	de 301 à 500 K€	- 40%
de 81 à 110 K€	- 27%	plus de 500 k€	- 50%
de 111 à 170 K€	- 32%		

### 2/ Dégressif « couplage print/web » - 15%

s'applique aux investissements sur un site pour toute campagne présente aussi dans le titre presse correspondant

### 3/ Dégressif « nouvel annonceur » - 10%

s'applique aux investissements sur un site d'un annonceur n'ayant pas communiqué sur ce site en 2010

### 3 bis/ Dégressif « progression de campagne » - 15%

s'applique si le volume d'investissement brut de la campagne est au moins 40% supérieur à la dernière campagne diffusée sur le site. Remise non cumulable avec le dégressif nouvel annonceur

### 4/Dégressif sectoriel - 20%

s'applique aux annonceurs de l'édition musicale, littéraire, vidéo/cinéma et culture pour un investissement brut supérieur à 10 K€

### 5/Dégressifs couplage site

Ce dégressif s'applique à partir du 2e ordre selon le volume de CA brut investi par l'annonceur en 2011

2 sites	- 5%
3 sites	- 10%
4 sites	- 15%
5 sites	- 20%
6 sites	- 25%

### 6/Remise professionnelle : -15%

s'applique aux annonceurs ayant accrédité un mandataire professionnel pour leur achat d'espace

### 7/ Cumul de mandats : -3%

s'applique aux insertions passées par un mandataire ayant traité le site pour le compte d'au moins deux annonceurs distincts



## Conditions générales de ventes au 1<sup>er</sup> janv. 2012

### 1. Définitions

**Annonce (publicitaire) :** Tout contenu à caractère publicitaire ou promotionnel transmis par l'Annonceur ou son Mandataire, qui doit être impérativement être rédigé en Français, être clairement présenté comme une publicité et identifier l'Annonceur.

**Annonceur :** Toute personne physique ou morale qui achète ou fait acheter par son Mandataire de l'espace publicitaire dans un Support.

**Editeur :** l'éditeur du Support dans lequel l'Ordre d'Insertion a été donné par un Annonceur ou son Mandataire.

**Entité facturée :** s'entend de l'entité facturée en application d'un Ordre d'Insertion, selon les instructions reçues par écrit de l'Annonceur, sans recours contre ERS. A défaut d'instructions écrites claires, l'entité facturée est l'Annonceur.

**Supports :** les sites [www.lexpress.fr](http://www.lexpress.fr); [www.lexpansion.com](http://www.lexpansion.com); [www.lentreprise.com](http://www.lentreprise.com); [www.votreargent.fr](http://www.votreargent.fr); [www.cotemaison.fr](http://www.cotemaison.fr); [www.lexpress.fr/styles](http://www.lexpress.fr/styles) et tout autre site Internet dont ERS commercialise les Espaces Publicitaires, ainsi que les blogs de ces sites.

**Espace publicitaire :** les formats publicitaires proposés par ERS à la commercialisation dans les Supports, selon le Tarif du Support en vigueur, ce qui comprend notamment l'ensemble des formats recommandés par l'IAB (Interactive Advertising Bureau) France ainsi que le sponsoring de newsletters, les e-mailings et tout nouveau format faisant l'objet d'une communication spécifique par ERS.

**Frais Techniques :** tous frais en sus des Tarifs .

**GER/ERS :** Groupe Express-Roularta (GER), agissant pour son compte et en son nom en qualité d'Editeur ou en tant que régisseur pour les Supports. Les activités de publicité et de régie de GER sont exploitées sous le nom commercial Express Roularta Services (ci-après ERS). Dans le présent document et les relations avec les Annonceurs et Mandataires, GER est désigné indifféremment sous le nom de GER ou ERS.

**Mandataire :** Tout professionnel ayant mandat écrit de l'Annonceur pour acheter au nom et pour le compte de ce dernier des Espaces publicitaires dans les Supports.

**Ordre d'insertion :** Document à valeur contractuelle formalisant la demande d'insertion de l'annonce publicitaire souhaitée, signé par ERS et contresigné par l'Annonceur ou son Mandataire.

**Tarifs :** s'entend de la grille tarifaire et du barème de remise en vigueur pour chaque Ordre d'Insertion passé par un Annonceur, selon les définitions détaillées ci-dessous. Les Tarifs s'entendent frais techniques en sus.

### 2. Application des conditions générales de vente.

La souscription d'un ordre de réservation d'un Espace Publicitaire dans un Support par un Annonceur ou son Mandataire auprès de ERS implique l'acceptation pleine et entière des conditions générales de vente, de règlement et de tarifs en vigueur (ci-avant les « conditions générales de vente ») à la date de souscription de l'ordre. L'Editeur se réserve le droit de modifier, à tout moment, ses conditions générales de vente et/ou ses Tarifs sous réserve d'en informer les Annonceurs ou leurs Mandataires une semaine avant la date d'entrée en vigueur. L'Editeur se réserve également le droit de modifier ses Tarifs pour les ordres en cours en respectant un préavis d'un mois.

La responsabilité de l'Editeur ne saurait en aucun cas être engagée si pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'Editeur se trouvait dans l'impossibilité de diffuser l'Annonce dans le Support selon les conditions définies à l'Ordre d'insertion..

### 3. Ordre d'insertion

L'ordre d'insertion doit être adressé à l'Editeur au plus tard 2 semaines avant la date de mise en ligne de l'Annonce sur le Support. Il doit mentionner le nom de l'Annonceur, le nom du Mandataire, l'Entité Facturée, et doit détailler par Support tout Espace Publicitaire acheté, la période de diffusion de chaque Annonce et faire apparaître les Tarifs applicables, avec le détail des barèmes de remises applicables.

Le minimum par Ordre d'Insertion est, le cas échéant, celui défini au Tarif du Support considéré.

### 4. Mandat

Au cas où l'Annonceur aurait confié son achat d'espace à un Mandataire, une attestation de mandat signée par l'Annonceur et son Mandataire devra accompagner l'ordre d'insertion et préciser l'étendue du mandat accordé. En l'absence de durée indiquée expressément dans l'attestation de mandat, celle-ci sera réputée conclue pour une durée indéterminée jusqu'à la notification de sa résiliation par l'Annonceur. Conformément aux dispositions de la loi 93-122 du 29 janvier 1993, l'original de la facture sera envoyé à l'Annonceur. Une copie de la facture sera envoyée au Mandataire.

### 5. Tarifs, conditions commerciales et remise professionnelle

Les dégressifs commerciaux inscrits au tarif se calculent en cumul et s'appliquent sur le chiffre d'affaires brut par campagne.

Sur les ordres exécutés dans le cadre d'un Mandat, une remise professionnelle de 15% est appliquée sur le chiffre d'affaires « Net avant remise professionnelle ».

Les frais techniques sont en sus et ne bénéficient pas des dégressifs commerciaux et de la remise professionnelle.

Tous les Tarifs sont exprimés Hors Taxes.

## Conditions générales de ventes au 1<sup>er</sup> janv. 2012

### 6. Refus ou suspension de publicité– Responsabilité

L'Editeur se réserve le droit à tout moment, sans indemnité quelconque, de refuser ou de suspendre l'exécution de toute réservation ou tout ordre pour une Annonce contraire à la loi ou qu'il estimerait contraire à la bonne tenue, la bonne présentation de ses publications, ou plus généralement à ses intérêts matériels ou moraux, l'Editeur n'ayant pas à justifier les raisons de son refus ou de la suspension. Le refus ou la suspension de l'Editeur ne saurait dispenser l'Annonceur du paiement des Annonces déjà insérées.

L'Editeur se réserve le droit de refuser, sans préavis ni indemnité, un Ordre d'insertion comme d'interrompre la diffusion d'une Annonce ou d'une campagne à tout moment, ou de modifier les conditions de règlement au cas où il aurait connaissance d'informations sur le caractère incertain de la solvabilité de l'Annonceur ou de son Mandataire. L'Annonceur et le Mandataire renoncent à se prévaloir de toutes sommes qu'ils estimeraient pouvoir leur être dues par GER et/ou les Editeurs pour s'exonérer de leurs engagements et notamment de leur obligation de payer.

Toute Annonce est diffusée dans le(s) Support(s) sous la seule responsabilité de l'Annonceur et de son Mandataire qui garantissent expressément et solidairement l'Editeur contre tout recours d'un tiers ayant pour cause l'Annonce.

### 7. Annulations, décalages de campagne et retards de livraison

**7.1 : Dans l'hypothèse d'une demande d'annulation ou de décalage de campagne de la part de l'Annonceur, les frais suivants seront appliqués :**

#### Frais d'annulation

Jusqu'à 15 jours ouvrés avant date de début de diffusion stipulée à l'Ordre d'insertion: pas de frais

De 15 jours à 5 jours, avant la date de début de diffusion stipulée à l'Ordre d'insertion: facturation de 40% à 60 % du montant de l'ordre d'insertion annulé

Moins de 5 jours avant la date de début de diffusion stipulée à l'Ordre d'insertion: facturation de 70% à 90% du montant de l'ordre d'insertion annulé

#### Frais de décalage de campagne

Jusqu'à 15 jours ouvrés avant date début de diffusion stipulée à l'Ordre d'insertion: pas de frais

De 15 jours à 5 jours, avant la date de début de diffusion stipulée à l'Ordre d'insertion: facturation de 20% à 40% du montant de l'ordre d'insertion décalé

Moins de 5 jours avant la date de début de diffusion stipulée à l'Ordre d'insertion : facturation de 40% à 60% du montant de l'ordre d'insertion décalé

Aucune indemnité de compensation ne pourra être réclamée suite à un retard de livraison de création par le client.

**7.2 : En cas de retard de livraison des éléments techniques aucune indemnité de compensation ne pourra être réclamée par l'Annonceur.**

Tout retard de livraison des éléments libère ERS de l'engagement de livraison de volume sur la période contractuelle ; ERS facturera la totalité du volume réservé sur l'ordre.

### 8. Qualité et respect des spécifications techniques

L'Annonceur et/ou son Mandataire devra respecter les prescriptions de l'Editeur fixées dans ses spécifications techniques (taille et poids des créations publicitaires, délais et conditions de mises en ligne, etc.) et qui sont disponibles pour consultation sur le site d'ERS

([www.expressroulartaservices.fr](http://www.expressroulartaservices.fr)), ou pourront être communiquées sur demande.

ERS se réserve le droit de refuser toute modification même mineure demandée par l'Annonceur et, dans le cas contraire, toute modification et/ou correction sera facturée.

En outre, L'Editeur comme ERS décline toute responsabilité en cas de problème dû au non-respect des normes techniques requises, ou dans l'hypothèse où les éléments techniques ne seraient parvenus qu'après la date limite de la remise mentionnée dans les spécifications techniques.

### 9. recueil des données

L'annonceur et l'agence media sont dans l'obligation d'informer la régie ERS au préalable dans l'hypothèse de l'insertion de tags dans les créas permettant de recueillir des données de connexions des internautes.

Tout principe de collecte de données personnelles (au sens de la définition de la loi Informatique et Libertés, en ce compris toute donnée considérée comme « sensible ») par l'intermédiaire de ces tags est exclu.

### Conditions générales de ventes au 1<sup>er</sup> janv. 2012

L'annonceur est responsable du respect de la réglementation applicable en la matière et de toute faille de sécurité relative à ces tags  
La régie ERS est en droit de demander à tout moment à l'annonceur la modification ou la désactivation d'un ou plusieurs tags.  
La régie ERS peut mettre en place toute mesure nécessaire afin d'empêcher l'intégration desdits tags, en cas de manquement de l'annonceur à ses obligations en la matière, ou dans l'hypothèse où la régie ERS aurait connaissance de l'imminence ou de la réalisation d'une perturbation technique ou d'un dysfonctionnement mettant en péril la sécurité des sites concernés  
L'annonceur a l'obligation de permettre à la régie ERS d'avoir accès aux données collectées au moyen de ces tags par la mise en place d'accès à un outil de tracking en temps réel  
L'annonceur est responsable du bon fonctionnement de cet outil de tracking et devra remédier à tout dysfonctionnement qui lui serait notifié par la régie

#### 10. Propriété

Les logos des Supports ou des publications rattachées ne peuvent être utilisés dans une Annonce sans une autorisation écrite préalable.

#### 11. Exclusivité

ERS ne concède aucune exclusivité à l'Annonceur sous quelque forme que ce soit ; des conditions d'exclusivité pourront cependant être convenues, qui devront faire l'objet de conditions particulières expressément stipulées à l'ordre d'insertion.

#### 12. Compte rendu d'exécution des ordres

Les parties conviennent et reconnaissent que toutes les statistiques émises par le serveur de publicité utilisé par ERS font offices de données officielles et définitives entre les parties ; elles prévaudront entre les parties sur toute autre donnée enregistrée par l'Annonceur ou un tiers pour l'Annonce en cause. ERS s'engage à fournir aux Annonceurs l'accès aux statistiques de campagnes les concernant.  
Aucune réclamation ne sera admise passé un délai de 8 jours après la fin de la diffusion de l'Annonce dans le Support..

#### 13. Facturation

La facturation s'effectue en fin de diffusion de l'Annonce dans le Support, ou chaque fin de mois au prorata pour une même campagne s'étalant sur plusieurs mois.

14.1 L'Annonceur est dans tous les cas responsable du paiement de l'ordre de publicité aux conditions définies au Tarif et aux Frais Techniques. Conformément aux dispositions légales, la facture sera obligatoirement adressée à l'Annonceur. Une copie de la facture sera adressée au Mandataire. Lorsque celui-ci est désigné comme l'Entité facturée, il est responsable en première ligne du paiement de ladite facture l'Annonceur restant redevable en cas de défaillance de sa part, à savoir impayé après une lettre de mise en demeure restée sans effet dans un délai de 15 jours à compter de la date de première présentation au Mandataire..

#### 14.2 Règlement

En application de la nouvelle loi de modernisation de l'économie (LME), le délai de paiement de nos factures passe à 45 jours fin de mois. Pour tout nouvel annonceur ou pour tout ordre passé par un annonceur ou un mandataire avec lequel l'Editeur aurait eu précédemment des difficultés de paiement, l'Editeur se réserve le droit de demander le règlement avant diffusion à la remise de l'ordre. Dans ce cas, l'exécution du contrat n'interviendra qu'à l'issue de l'encaissement effectif du règlement.  
En cas de paiement après l'échéance, les pénalités de retard seront calculées depuis la date d'échéance jusqu'au jour du paiement effectif à un taux égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités seront payables à réception de l'avis informant le payeur que les pénalités ont été portées à son débit.

Tout retard de paiement entraînera, outre le droit pour ERS de suspendre l'exécution des ordres d'insertion en cours, l'exigibilité immédiate de toutes les sommes facturées restant dues et des ordres insérés non encore facturés.

14.3. Taxes : Les taxes applicables, notamment la TVA, sont celles applicables en France à la date de parution. Elles sont intégralement à la charge de l'Annonceur, sauf dispositions légales contraires.

14.4. Frais techniques : ils sont intégralement à la charge de l'Annonceur et sont facturés conformément à l'Ordre d'insertion.

#### 15. Force majeure

Un retard de diffusion ou de défaut d'exécution d'un ou plusieurs Ordres d'insertion dans une campagne survenance d'un événement de force majeure ou de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté l'empêchant de répondre à ses obligations, et notamment tout dysfonctionnement technique, quelle qu'en soit la nature (en ce compris, sans limitation : le dysfonctionnement ou encombrement du réseau Internet, le dysfonctionnement du « Ad server »), ne peut justifier la résiliation de l'Ordre par l'Annonceur ni même donner lieu à une indemnité quelconque.

#### 16. Loi et compétence

Loi applicable : toutes les ventes d'espaces publicitaires réalisées par ERS sont soumises à la loi française.

Compétence : Toute contestation ou tout litige relatif à l'application, l'interprétation, l'exécution ou la nullité de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales de vente relèvera de la seule compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

## Contacts

### Équipe Commerciale

**Valérie Salomon**

Directrice de la régie ERS

01 75 55 50 41 mlecan@er-services.fr

**Maude Menant**

Directrice de la régie web

01 75 55 50 37 mmenant@er-services.fr

**Fanny Cohen**

Directrice de Clientèle

01 75 55 11 21 fcohen@er-services.fr

**Perline Korsonsky**

Responsable opérations Spéciales

01 75 55 50 32 pkorsonsky@er-services.fr

**Emna Brahim**

Chef de publicité

01 75 55 50 33 ebrahimi@er-services.fr

**Adrien Raffard**

Chef de publicité

01 75 55 50 34 araffart@er-services.fr

**Guillaume Vorburger**

Chef de publicité

01 75 55 43 48 gvorburger@er-services.fr

### Equipe Technique

**David Troeira**

Directeur technique

01 75 55 50 35 dtroeira@er-services.fr

**Sébastien Hoareau**

Trafic Manager

01 75 55 41 32 shoareau@er-services.fr

**Elise Balourdet**

Trafic Manager

01 75 55 17 97 ebalourdet@er-services.fr

### Équipe Marketing

**Sophie MAGNA**

Responsable Marketing

01 75 55 10 59 smagna@er-services.fr